

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Le PRÉSIDENT du CONSEIL au PUY

M. Charles Dupuy est allé au Puy cette semaine.

Discours d'usage, félicitations, souhaits de bienvenue, rien n'a manqué à cette première partie de la fête.

M. Ch. Dupuy, ayant un mot aimable pour chacun, a répondu qu'il était sûr, en venant parmi ses concitoyens, de retrouver les mêmes sentiments de cordialité et de sympathie qui lui sont toujours si précieux et qui lui vont droit au cœur.

Mais c'est au banquet de cinq cents convives, organisé par souscription, que le président du conseil a prononcé un grand discours dont la portée politique n'échappera à personne et qui aura dans le pays un grand retentissement.

Après avoir constaté, en débutant, qu'il considérait la situation comme satisfaisante et même bonne, M. Charles Dupuy a abordé l'examen des projets qui doivent prochainement être élaborés par le Parlement.

Le président du conseil a ensuite traité la question de politique étrangère et il a su établir notre bilan avec autant de fermeté que de clarté.

Avant d'achever son discours, M. Charles Dupuy a tenu à être complet ; il a voulu parler de l'« affaire », et c'est en ces termes qu'il s'est exprimé :

« Quant à l'affaire qui est la principale cause de ce trouble superficiel, je veux et je dois en dire un mot : elle a pris des proportions extraordinaires et les incidents les plus divers sont venus s'y rattacher et la compliquer. Heureusement nous commençons à apercevoir le terme. Elle sera dénouée par la Cour de Cassation dont l'arrêt, quel qu'il soit, s'imposera à tous. Quel sera cet arrêt ? Je l'ignore et ne veux pas même me le demander. La Cour suprême dira ce qui doit être dit ; elle parlera selon le droit et la justice. Or c'est là ce qui importe à ceux qui, sans pression et sans parti pris, ne se donnent pas la mission indiscrète et téméraire de préjuger un arrêt qui fera la pleine lumière et nous délivrera de ce douloureux cauchemar. Mais nous tenons à dire une fois de plus que nous réproprions les polémiques qui s'obstinent en cette affaire à mettre en cause l'armée nationale et qui, par des généralisations injustes, veulent la rendre solidaire des aberrations et des fautes de quelques-uns. Au lendemain de l'arrêt qui, seul, permettra de les établir exactement, les responsabilités seront définies et les sanctions suivront si elles sont reconnues nécessaires.

Mais je vous le demande, est-ce que ces sanctions atteindront l'armée ? Est-ce que le châtement de fautes individuelles atteindra cette grande famille qui contient tous les fils de la patrie ? Est-ce que le drapeau flottera moins fièrement sur elle ? Est-ce qu'elle ne continuera pas d'être, selon les paroles du Président de la République, la sécurité du présent et l'espérance de l'avenir, la gardienne de l'indépendance de la Constitution et des lois ? »

C. R.

LA LOI CONTRE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Notre confrère, M. Eugène Leverd, publie dans le *Courrier de Tarn-et-Caronne*, l'article suivant, malheureusement trop vrai. Il n'est un mystère pour personne que, déjà, dans certaines régions du Nord, les grands industriels n'embauchent plus, — à peu d'exceptions près — que des célibataires. C'est le premier effet de la nouvelle loi qui va absolument à l'encontre du but recherché.

L'article qu'on va lire montre très clairement les déplorable effets de cette loi.

Certes, nous sommes de ceux qui approuvent sans réserve toutes les améliorations recherchées par le Parlement en faveur de la classe laborieuse, mais aujourd'hui, nous pensons sincèrement, avec notre confrère de Montauban, que nos législateurs ont fait fausse route.

On a appelé les Français le peuple le plus spirituel, mais le plus léger de la terre. Cette réputation n'est point une calomnie, loin de là, et les politiques qui nous ont gouvernés dans tous les temps ont profité de cette tendance de l'esprit national, pour faire accepter leurs fantaisies ou leurs innovations.

En effet, que de lois contre lesquelles, durant leur élaboration et même au moment de leur promulgation, de si violentes colères ont été soulevées, qu'il semblait qu'on n'oserait jamais les appliquer, et cependant elles ont fini par ne plus provoquer la moindre protestation, et sont docilement observées !

C'est que, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, nous n'avons pas la volonté tenace et persévérante, et que notre esprit, notre volonté ne peuvent se fixer longtemps sur le même objet.

Parmi les faits récents qui confirment cette appréciation, il n'en est pas de plus caractéristique que la nouvelle loi sur les accidents, dont un règlement d'administration vient de déterminer l'application, et qui sera exécuté dans deux mois.

Je dis, avec les meilleurs esprits, que cette loi est la ruine de l'industrie française : sous le prétexte fallacieux de protéger l'ouvrier, c'est l'ouvrier que l'on va frapper, et l'on décrètera la misère pour toute une catégorie de travailleurs sous des sophismes faussement philanthropiques.

Je ne veux, aujourd'hui, qu'indiquer quelques-unes des conséquences de cette loi néfaste, me réservant de l'étudier dans le détail.

Le premier effet qui se manifestera dès le lendemain de la mise en vigueur, sera le renvoi des ouvriers les plus anciens, car s'il est de nombreux patrons consciencieux et amis de leurs collaborateurs, il n'en est pas un qui puisse envisager sans terreur la conséquence pécuniaire d'un accident avec les articles draconiens de cette loi. Un vieil ouvrier, père de famille, un ouvrier marié ayant de nombreux enfants, c'est un luxe que l'on ne pourra plus se payer, car, dans le cas d'un malheur, c'est le capital d'une fortune qu'il faudra verser entre les mains de l'État, pour faire des rentes à toute la lignée.

Ah ! la loi l'a prévu ! l'application peut amener la faillite ou la liquidation judiciaire du patron : C'est ce qui se produira s'il n'a pas eu la précaution de n'embaucher que des orphelins ou des célibataires. Comme c'est moral, et comme la population va vite décroître ; Malthus va tressaillir d'aise dans sa tombe, n'insistons pas.

Ce qui est vrai pour un petit patron, l'est encore davantage pour une industrie importante. Supposez un malheur, une catastrophe, qui fasse de nombreuses victimes, c'est par 500,000 francs, c'est par millions qu'il faudra parler pour constituer le capital de la rente à payer aux ayants-droit.

Bah ! les actionnaires se passeront de dividende. Admettons-le, mais il pourra se faire que l'affaire devenue mauvaise, sombre, et jette sur le pavé les ouvriers survivants.

Il y a — nous dit-on — un palliatif : l'assurance. Parlons-en. Voici qu'on nous annonce que les Compagnies, en raison des exigences formidables, insensées, de la loi, vont doubler, tripler leur tarif.

Qui est-ce qui paiera ?

L'ouvrier, toujours l'ouvrier, car le patron, fatigué de voir qu'il risque ses capitaux, son travail, son intelligence, son repos, sa liberté même pour aboutir à une catastrophe imméritée, qu'il ne peut ni prévoir ni prévenir, le

patron obligera souvent ses ouvriers à participer dans une notable proportion, sinon en totalité, au paiement de la prime de garantie contre les effets de la loi.

De là naîtront des conflits déplorables, mais qui, finalement, comme toujours, retomberont sur le travailleur, qu'il soit patron ou qu'il soit ouvrier, surtout sur l'ouvrier.

Et, pendant ce temps, les industries de l'étranger, favorisées de toute manière par des lois intelligentes, par le taux de l'argent de commandite, par la liberté du travail et l'absence de ces réglementations prétendues protectrices de l'enfance, de la femme, de la vieillesse ; par une liberté de discussion du taux du salaire, basé sur la qualité du travail ; par des habitudes et des traditions respectées et sauvegardées ; pendant ce temps, l'étranger viendra nous enlever tous les travaux, toutes les grandes entreprises. Il viendra aussi, malgré quelques droits de douane insignifiants ou mal compris, nous faire concurrence sur place et faire monter ainsi le chiffre des importations à une hauteur que le total dérisoire de nos exportations est loin de diminuer dans une proportion même modeste.

Dernière considération, que nous recommandons aux négociants et industriels : pour parer au déficit que les faillites, liquidations ou autres expédients produiront, et pour pouvoir former un fonds de garantie qui permettra à l'État de payer des rentes aux victimes des accidents, et, comme bientôt il faudra de nombreux millions pour doter cette caisse, on va augmenter les patentes d'une façon très considérable.

Alors, peut-être, les gens écorchés, crieront. Il sera bien temps, la loi est votée, promulguée, on va la mettre en vigueur, et, cependant, presque personne n'a eu l'air, jusqu'ici, de se douter de ce qu'elle nous prépare.

Eugène LEVERD.

Le Congrès Antialcoolique

Le Congrès antialcoolique, dont nous avons déjà parlé, a pris fin samedi.

Il a fait de la bonne besogne.

La chasse au « bon poivrot » et à son intoxicateur le marchand de vin, y a été donnée en grand. Pendant longtemps la France a cru que l'alcoolisme était un fléau des pays froids ; elle ne voyait pas que chez elle le mal allait en croissant chaque année, et se développait proportionnellement à l'industrie et au nombre des débits de boissons. Chaque usine qui s'ouvrait, faisait s'ouvrir un café, et les ouvriers l'achalandaient immédiatement. Résultat : la folie et le crime.

Le célèbre médecin aliéniste Legrain a compté que sur dix cas de folie et de crimes, neuf sont causés par l'alcoolisme ! Statistique effrayante ! Heureusement toutes les classes de la Société se liguent contre le fléau : clergé, hygiénistes, officiers, patrons, la guerre aux boissons fermentées se fait de la façon la plus soutenue. La mode vient en aide aux ligueurs ; on ne peut plus aller dîner en ville, maintenant, sans voir, à une table de vingt couverts, huit et même dix convives, ne boire que de l'eau. Et tous de déclarer qu'ils se portent mieux depuis qu'ils ont renoncé au vin et aux spiritueux

De l'eau chantons la gloire
On la méprise en vain !

LE PROCÈS DU « FIGARO »

Pour le dernier jour des vacances judiciaires de la semaine de Pâques, la dixième chambre du tribunal de la Seine a jugé samedi la fameuse affaire du *Figaro*, publication avant lecture à l'audience de l'enquête de la Cour de cassation.

M. Victor Fabre préside, et M. le substitut Rambaud occupe le siège du ministère public.

Public peu nombreux dans la petite salle

de la 10^e chambre ; quelques avocats, quelques journalistes.

Le *Figaro*, poursuivi en la personne de son gérant et de M. de Rodays, fait défaut.

Visant l'article 38 de la loi de 1881, M. le substitut Rambaud prononce un réquisitoire modéré et requiert condamnation, tant contre le gérant que contre M. de Rodays, dont il s'efforce d'établir la complicité juridique, le considérant dans l'affaire comme le principal coupable.

À deux heures et demi, après une heure de délibération, le tribunal rend le jugement suivant, précédé d'attendus, dont voici le sens :

Attendu que, dans ses numéros du 31 mars et jours suivants, *Le Figaro* a publié divers documents intéressant une procédure en cours ;

Attendu que l'article 38 de la loi de 1881 interdit la publication de tous actes de procédure criminelle avant leur lecture à l'audience ;

Attendu que la publicité anticipée, faite par *Le Figaro*, tombe sous le coup de la loi ;

Qu'il s'agit, en l'espèce, d'un délit, et non d'une contravention ;

Que la complicité de Rodays, qui a donné des ordres au gérant et lui a fourni les documents, est certaine ;

Par ces motifs :

Condamne le gérant du *Figaro* et M. de Rodays, chacun, à 500 francs d'amende et aux dépens.

INFORMATIONS

L'Élection sénatoriale de la Drôme
Arrondissement de Valence

M. Bizarrelli, député républicain, est élu sénateur au premier tour de scrutin, par 666 voix sur 757 inscrits (divers, 58), en remplacement de M. Loubet, élu Président de la République.

Élections législatives

Provins — MM. Derveloy, radical socialiste, 6,990 voix (élu) ; Lesage, républicain, 4,963.

Il s'agissait de remplacer M. Montaut, radical, décédé.

Vendôme (Loir-et-Cher). — MM. Henri David, républicain, 8,334 voix ; Rivière, socialiste, 5,109 voix ; de La Rochefoucauld, monarchiste, 4,607 voix ; (Ballottage).

M. Loubet et les anarchistes

Les autorités montiliennes n'ont pas été sans inquiétudes pendant le séjour du Président de la République à Montélimar.

En effet, dans la soirée de mercredi, une lettre anonyme pleine de menaces, arrivait à la mairie. Les menacés visaient la ferme de M^{me} Loubet mère, qui avait précisément quitté Marsanne dans l'après-midi du même jour.

Le pseudo-anarchiste n'en voulait pas à la propriétaire de la ferme, mais à la ferme elle-même, « qui sauterait pendant le voyage du Président. »

La lettre de menaces sentait bien la fûmisterie ; néanmoins, des mesures de prudence et de vigilance furent prises avec la plus grande célérité.

Deux gendarmes de Marsanne, déjà arrivés à Montélimar pour contribuer au service d'honneur, regagnèrent dare-dare Marsanne dans la nuit et montèrent la garde autour de la ferme.

Le lendemain jeudi, ce service de sûreté était complété par la présence des gardes

champêtres de Cléon-d'Andran et de Marianne, et il n'a pas encore cessé. Ajoutons que cet incident a été tenu secret pendant toute la durée des fêtes.

M. Leuret à Caen

M. Leuret est arrivé dimanche matin à Caen, accompagné de son chef de cabinet. A midi, M. Leuret a présidé un banquet qui lui a été offert, dans la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville, par le syndicat de la boulangerie de Caen.

De nombreuses personnalités politiques ont assisté à ce banquet. Des allocutions ont été prononcées.

M. Lockroy à Brest

M. Lockroy, poursuivant son voyage, est arrivé samedi soir à Brest, venant de Saint-Malo.

Dimanche matin, le ministre de la marine a passé l'inspection de l'école du Borda.

A midi il a présidé un banquet à la préfecture maritime.

L'après-midi M. Lockroy a reçu des délégations et a visité l'hôpital maritime ; à six heures il s'est rendu à bord du *Formidable*.

M. Lockroy a ensuite inspecté l'École Supérieure de marine. Après cette visite, un déjeuner a eu lieu à bord du *Formidable*.

Dans la soirée le ministre a quitté Brest avec l'escadre du Nord.

Le désarmement

Le ministre des affaires étrangères a reçu l'invitation officielle du gouvernement hollandais pour la conférence du désarmement.

Bureaux de Tabac

M. Abel Bernard, député de Vaucluse, vient d'adresser au ministre des finances une lettre où il dit :

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous aviser que mon intention est de vous questionner, à la rentrée des Chambres, sur la façon injustifiable dont sont attribués certains bureaux de tabac. Je suis sûr d'avance, monsieur le ministre, que, comme conclusion à l'incident, vous vous associez à mon projet de loi tendant à ce que, désormais, les bureaux de tabac soient mis aux enchères, et le prix de leur ferme distribué en secours ou en pensions aux anciens militaires ou aux familles des petits employés de la République. Ce sera toujours un instrument de moins pour corrompre le suffrage universel.

M. Martineau

M. Martineau, ancien député, récemment nommé gouverneur de Djibouti, en remplacement de M. le lieutenant Mizon, décédé, est parti hier pour rejoindre son poste ; M. Martineau s'embarquera jeudi à Marseille sur un paquebot des Messageries maritimes ; il arrivera à Djibouti vers le 20 de ce mois.

A la Mémoire de Pasteur

L'inauguration du monument élevé à la mémoire de Pasteur, a eu lieu dimanche à Lille, en présence d'une affluente considérable.

On remarquait, dans la tribune d'honneur, M^{me} Pasteur et plusieurs membres de la famille Pasteur.

A la cérémonie d'inauguration, plusieurs discours ont été prononcés par MM. Guillaud et Duclaux.

Ensuite, M. Viger a exposé longuement les services rendus par M. Pasteur et il a terminé ainsi :

« Vous vivrez dans l'histoire, cher et illustre maître, comme un de ces glorieux conquérants de paix et d'amour, devant lequel se taisent tous les partis et s'inclinent tous les peuples ; car si vous avez chéri votre patrie de toutes les forces de votre âme de bon Français, vous avez, au nom de la France et par la science, puissamment servi les intérêts vitaux de l'humanité. »

Une conférence de M. Max Régis

On mande d'Alger :

Samedi soir a eu lieu au Vélodrome de Mustapha une conférence par M. Max Régis, dont le thème annoncé était « la Députation algérienne ».

Dès le début de son discours, M. Max Régis a déclaré qu'il avait pris prétexte de la députation algérienne afin que les pouvoirs publics n'empêchent pas la réunion dont le véritable but est le procès de M. Laferrère, gouverneur général, et de M. Lutaud, préfet

d'Alger. Il met ceux-ci au défi de le faire arrêter aujourd'hui qu'il est entouré de ses partisans.

MM. Chaze, conseiller général, et Lionne, ont prononcé des discours d'une extrême violence contre le gouverneur et le gouvernement de la métropole.

La réunion a ensuite adopté l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens d'Alger et de Mustapha, après avoir entendu M. Max Régis et ses amis, demandent que le gouvernement déplace M. Laferrère pour le remplacer par un bon administrateur, mais non par un homme politique néfaste à l'Algérie. Ils demandent également que M. Drumont vienne à Alger avant le 17 de ce mois. »

A la suite de cette conférence M. Max Régis a été arrêté.

A la Côte-d'Ivoire

Mission Houdaille

Le ministre des colonies vient de recevoir les meilleures nouvelles de la mission Houdaille, chargée de tracer sur place un avant-projet de chemin de fer dans notre colonie de la Côte-d'Ivoire. La mission est redescendue à Alépé, après avoir relevé le tracé de la ligne principale et des variantes. Son effectif est au complet ; l'état sanitaire s'est maintenu excellent.

Départ du roi de Suède

Le roi Oscar a quitté Biarritz dimanche, à neuf heures du matin. La foule qui entourait la voiture dans laquelle avait pris place Sa Majesté, l'a longuement acclamé.

Le roi a pris le train à Bayonne ; à la gare étaient présents : Sa Majesté la reine de Serbie, le général d'Azémar, commandant la 36^e division d'infanterie ; les maires de Bayonne et de Biarritz.

Le roi a vivement remercié les autorités et a exprimé sa satisfaction pour son séjour à Biarritz.

Le Fresh Shore

Certains journaux ont prétendu que l'abandon des droits de pêche à Terre-Neuve est signé et que notification a été faite aux armateurs à ce sujet. Le ministre de la marine a déclaré, au cours de son voyage dans l'Ouest, à M. Surcouf, député, et au maire de Saint-Malo, que rien n'était fondé dans ce bruit.

Les nouveaux timbres-poste français

Une modification complète des timbres-postes français vient d'être décidée dans l'une des dernières séances du comité technique postal. Trois types sont proposés : le premier pour les petites valeurs spéciales aux imprimés ; le second pour les valeurs moyennes, y compris les timbres d'affranchissement des lettres simples, et le troisième pour les fortes valeurs destinées aux lettres de poids, aux envois chargés et recommandés, etc.

On n'a pas encore désigné les types, mais ils devront être, pour le premier, le chiffre de la valeur bien apparent ; pour le second, une allégorie ; enfin, pour le troisième, une tête de République, de face.

Ce qu'on désire surtout, c'est simplifier la série des couleurs employées à l'impression ; on pense arriver à n'avoir pas plus de cinq teintes ainsi réparties à chaque série :

	Rouge	Violet	Brun	Bleu	Vert
1 ^{er} type	1 c.	2 c.	3 c.	4 c.	5 c.
2 ^e —	10 c.	15 c.	20 c.	25 c.	
3 ^e —	30 c.	40 c.	1 fr.		

Paul Bourget

De M. Maxime Dubreuil dans le *Bulletin de la Presse* :

L'illustre Paul Bourget a un nouveau sujet de conversation.

Il explique béatement à ses admirateurs la recette qu'il emploie pour vernir ses chaussures. Les chaussures de l'incomparable Paul Bourget brillent d'un éblouissant vernis. Il les entretient lui-même. Il lave ses chaussures avec de l'eau dégraissée. Il essuie avec un morceau de vieux châle. Il passe une première couche de cirage onctueux, sans cracher. Il frotte, il repasse une seconde couche, sans cracher, mais très légère. Il refrotte jusqu'à ce que le brillant soit parfait. Il prend alors un os de mouton et refrotte vigoureusement chaque chaussure pendant cinq minutes pour fixer le cirage et aplanir les épaisseurs. Ensuite, il applique, avec l'index de la main droite, une couche de vernis, et il laisse sécher. Ça fait des bottines aussi riches que les romans dudit cirer sont pauvres d'idées.

CHRONIQUE LOCALE

Le Puits de Padirac

Hier a eu lieu l'inauguration du gouffre de Padirac par M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique.

A onze heures quarante minutes du matin, le train ministériel arrive en gare de Rocamadour. A la descente du train, M. Leygues est reçu par M. de Verninac, qui souhaite la bienvenue. Parmi les personnages officiels, nous avons remarqué le sous-préfet de Gourdon, M. le procureur de la République et son substitut ; plusieurs maires des communes environnantes, des instituteurs, etc. Dans une salle de la station de Rocamadour, sont réunis les conseillers municipaux des communes de Rocamadour et d'Alvignac. Les maires des communes souhaitent la bienvenue au ministre et appellent son attention sur diverses améliorations qu'ils sollicitent des pouvoirs publics en faveur des causses, notamment la construction d'un tramway allant de la gare à Rocamadour.

Le ministre a promis de s'intéresser aux affaires qui lui sont signalées. Le cortège monte en voiture et se dirige rapidement vers Alvignac, où l'attend un succulent déjeuner à l'hôtel Carbois. A Alvignac, toute la population est sur pied. Un magnifique arc de triomphe a été dressé à l'entrée de la rue principale de la commune ; les maisons sont pavées. A sa descente de voiture, M. Leygues et sa suite sont reçus à l'entrée de l'hôtel Carbois par MM. Lachize et Rey, députés du Lot.

Partis à 2 h. d'Alvignac, le ministre de l'instruction publique et les personnages officiels sont arrivés au puits vers 3 heures du soir. Une foule considérable stationnait autour de l'orifice du gouffre.

M. Leygues est reçu par M. Martel, entouré de tous ses collaborateurs, et par M. le docteur Cayla, de Paris, qui, au nom de la Société des études, adresse un excellent discours au ministre pour le remercier de sa venue. M. Leygues serre cordialement la main de M. Cayla, puis la descente du cortège commence. Le ministre, qui a visité toutes les merveilles en détail, est demeuré plus d'une heure dans le puits. Lorsqu'il est remonté, il s'est arrêté à la première plateforme où il a pris place à une table rustique sur laquelle on a servi du champagne et des biscuits. Dans une heureuse improvisation, M. Martel a remercié le ministre d'avoir bien voulu honorer cette fête de sa présence et encourager ainsi le vaillant explorateur et ses collaborateurs dont l'œuvre est si bien commencée. En terminant l'orateur a bu à M. le ministre.

M. Leygues a répondu que, comme ministre des beaux-arts, il était heureux de constater *de visu* les merveilles que contient ce superbe souterrain et qu'il était heureux de pouvoir annoncer à M. Martel que son principal collaborateur, M. Rupin, serait bientôt décoré de la Légion d'honneur.

Le discours de M. Martel et celui de M. Leygues ont été couverts d'applaudissements.

A six heures du soir, le ministre et sa suite sont rentrés à Alvignac, où un banquet offert par l'administration du puits a été servi.

Commission départementale

Séance du 10 avril

Présents : MM. Iscard président, Lapparra, Pradines, Delport et Relhié secrétaire.

Absents : MM. Longpuech et Cocula excusés.

M. le préfet assiste à la séance. Brengues. — Réservoir d'eau, demande de secours. Accordé 100 fr.

Prayssac. — Mur du cimetière, reconstruction. Accordé 150 fr.

Leyme. — Mur du cimetière, reconstruction. Accordé 100 fr.

Saint-Daunès. — Toiture de l'église et du presbytère. Accordé 30 fr.

Floressas. — Réparations au presbytère. Accordé 50 fr.

Bordereau des mandats émis, etc. Acte est donné.

Relevé des emprunts et dettes communales au 31 décembre 1898. Approuvé.

Réparations au mobilier de la préfecture. Approuvé le devis.

Payrac. — Chemins ordinaires n^{os} 3 et 8, classement. Adopté.

Faycelles. — Chemin ordinaire n^o 10,

avant-projet. Approuvé. Déclaration d'utilité publique.

Saint-Sozy. — Chemin vicinal ordinaire n^o 3, avant-projet. Approuvé. Utilité publique.

Le Bourg. — Chemin ordinaire n^o 6, avant-projet. Approuvé. Utilité publique.

Les Junies. — Chemin ordinaire n^o 4, avant-projet. Approuvé. Utilité publique.

Berganty. — Chemins ruraux, demande de subvention. Accordé 50 fr.

Conseil de révision. Désignation d'un membre du conseil de révision pour le canton de Limogne en remplacement de M. Peyrichou, M. Durand est désigné.

M. Peyrichou siègera au conseil du canton nord de Cahors.

Prochaine séance le 31 mai.

CAHORS

Petite enquête S. V. P.

Nous recevons d'une commune des environs de Cahors — que l'administration académique n'aura pas de peine à reconnaître — une communication qui nous paraît étrange.

Dans cette commune les écoles congréganistes n'ont pas d'amie plus dévouée que l'institutrice adjointe laïque. Nous ne voyons aucun inconvénient à des relations courtoises entre les institutrices, mais dans le cas qui nous occupe, la courtoisie est si grande, que l'attitude de l'institutrice aurait pour résultat de favoriser l'école des sœurs au détriment de l'école laïque.

Ce n'est pas ainsi, ce nous semble, que la subordonnée de MM. les Inspecteurs doit comprendre son rôle.

Mais il y a mieux : Comme on reprochait à cette institutrice son attitude bizarre, elle aurait répondu avec quelque dédain, qu'elle pouvait faire ce qui lui plaisait et qu'elle avait auprès de M. l'Inspecteur d'Académie des aboutissants assez sérieux pour ne pas être inquiétée.

Nous préférons croire que c'est là une simple fanfaronnade.

Quoi qu'il en soit, une enquête s'impose, nous espérons qu'elle ne saurait tarder.

Conférence

Vendredi 14 avril, à 8 h. 1/2 du soir, M. Cahier fera une causerie à la mairie.

Sujet : Le gaz sulfureux, ses propriétés, ses applications à l'hygiène, à l'économie domestique, à la conservation du vin et à la viticulture.

Nota. — Les causeries du samedi sont reportées au vendredi.

Gendarmerie

Samedi dernier, le colonel Chrétien, commandant la 17^e légion bis, a passé l'inspection des brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Cahors, dans la cour de la caserne de gendarmerie de notre ville.

Vols à la gare

Au mois de décembre dernier, quelques escroqueries étaient commises à la gare de Cahors, au préjudice de MM. Capelle et Albert, négociants en mercerie, boulevard Gambetta, à Cahors, par un individu qui se disait employé de cette maison et se faisait remettre des marchandises qui lui étaient adressées.

L'auteur présumé de ces divers vols et qui dit s'appeler Auguste Caumont, vient d'être arrêté à Capdenac.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 11 avril 1899

Naissance

Mercadier Georges-Antoine-Marie, rue Labarre, 38.

Publications de Mariages

Sourdille Jean-Emile-Antoine, avocat et Sandral Marie-Caroline-Antoinette, sans profession.

Mariages

Berhier Louis, agent d'assurances et Douce Louise-Antoinette, lisseuse.

Leriverend Jules-Marie-Joseph, gardien de la paix et Courréjou Marie, couturière.

Décès

Guiral Antoine, maçon, 72 ans, impasse Charles Caix, 2.

Conty Françoise, veuve Roux, 68 ans, sans profession, à l'hospice.

Lescale Jean, dit Lou Bessou, boucher, 54 ans, rue Saint-Laurent, 1.

Théâtre de Cahors

C'est le 13 avril que la Tournée du **ROI DE ROME** jouera sur notre théâtre.

L'interprétation est de tout premier ordre. Les costumes, exécutés par Stelmans, l'ancien costumier de l'Opéra, sont d'une exacte vérité; la mise en scène est conforme à celle de Paris.

Le rôle du Roi de Rome sera joué par Mlle Jeanne Raymonde, des théâtres de la Gaité, Ambigu, Bouffes-Parisiens, etc. Mlle Jeanne Raymonde est la créatrice du rôle de Madeleine dans nos *Sous-Officiers*, création qui lui valut de la part de l'auteur, Paul Erasmé, cette superbe dédicace : *A ma chère interprète, qui enlève l'action avec son âme d'honnête femme et son cœur de Française.*

Le rôle de Jeanne Muller sera joué par la toute gracieuse Isabelle de Villers, du Théâtre Mondain.

Arrondissement de Cahors

LAUZES. — *Élection au Conseil d'arrondissement.* — Dimanche a eu lieu à Lauzes une élection pour la nomination d'un conseiller d'arrondissement.

M. Durand, notaire à St-Cernin, a été élu sans concurrent, par 1,186 voix sur 1,975 inscrits et 1,394 votants.

PUY-L'ÈVÈQUE. — *Justice de paix.* — M. Laval, notaire est nommé suppléant de la justice de paix de Puy-l'Èvêque, en remplacement de M. Monmayou décédé.

LIMOGNE. — M. le Dr Pierre Aymard, membre de la Société de spéléologie, vient d'être nommé officier d'académie. Nos meilleures félicitations.

MAUROUX. — *Foire.* — Bœufs, affaires presque nulles.

Breaux de 250 à 300 francs la paire.
3 porcs amenés, un vendu 105 francs.
Moutons gras environ 60 c le kilo; autres, affaires presque nulles.

Poules de 3,50 à 4,50 la paire.
Poulets de 2 à 2,50 id.
Lapins de 1,50 à 2 francs id.
Œufs 0,50 la douzaine.
Graine de betterave 0,50 la livre.
Oisons 3 francs la paire.
Canetons de 1,25 à 2,75 la paire.

VIRE. — C'est hier, 10 courant, que le beau pont en pierre qui relie la commune de Vire à celle de Duravel, pont dont nous sommes redevables à M. Rey, a été livré au public: Ce pont qui est un joli monument rendra de grands services dans le pays.

CÈNEVIÈRES. — *Sauvetage.* — On nous écrit:

Les fils Testaire, l'un âgé de 7 ans et l'autre un peu plus jeune, étaient allés gambarder sur le bord du ruisseau de Cènevrières en aval de la vanne de l'usine à phosphate. Tout à coup le plus âgé, faisant un faux pas, tomba dans le ruisseau où il se serait infailliblement noyé sans le secours de M. Labro, éclusier à Saint-Martin, lequel ayant entendu la chute du corps dans l'eau se porta immédiatement vers l'endroit de l'accident, et fut assez heureux pour ramener l'enfant sain et sauf sur la berge.

Qu'il nous soit permis d'attirer la bienveillante attention de M. le Préfet sur ce modeste serviteur, qui compte 41 ans de service dans l'administration, et rappelons qu'en 1861 il sauva deux hommes en danger de se noyer, et par pure modestie n'a fait faire aucun rapport.

MONTCUQ. — Le 6 avril courant, dans l'après-midi, un incendie a éclaté au lieu de Lagarde, commune de Montcuq, et a détruit une maison appartenant au sieur Crayssac, propriétaire.
Les pertes sont évaluées à 3.500 fr. et couvertes par une assurance.
On ignore les causes du sinistre.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Découverte d'un cadavre.* — Le nommé Maurandi, âgé de soixante-quinze ans, originaire de Bédour, près Figeac, qui vivait de la charité publique, a été trouvé mort sur la route, à quelques centaines de mètres de Villeneuve (Aveyron). Cette mort est purement accidentelle et due à la rupture d'un anévrisme.

Bal. — La soirée dansante donnée dimanche par la société musicale les Artisans réunis a obtenu un plein succès. La grande salle Saint-Fargeau, brillamment décorée et pavoisée, était comble. Les tribunes étaient aussi bondées de curieux; il est vrai que de ce point le coup d'œil est magnifique.

L'orchestre habilement dirigé par M. Lambert, chef de musique, enlevait danseurs et danseuses qui s'en sont donné jusqu'à une heure fort avancée de la nuit. Le cotillon, très bien conduit par la jeunesse, a été des mieux réussis.

MM. Julien Sauve, sous-préfet; Camille Bour, procureur de la République, et Vival, maire et député, ont assisté à cette superbe fête.

Une quête faite par M. Larraye, professeur au collège de notre ville, au bénéfice des nécessiteux, a produit la somme de 21 fr. 85 qui a été versée au bureau de bienfaisance.

Un flacon pour 3 personnes. — Droux (Haute-Vienne), le 15 avril 1898. Ma femme souffrait de douleurs rhumatismales à un bras; elles ont disparu avec quelques frictions de Baume Victor. Moi-même, après avoir souffert d'une vive douleur à l'épine dorsale pendant près de 8 jours, une seule friction a suffi pour la faire disparaître. Un de mes voisins, qui est resté 4 mois au lit, et qui passait pour avoir une maladie de poitrine, a été débarrassé en une semaine de la toux qui faisait le désespoir des siens.

MAZARBAUD (Sig. lég.)

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Arrestation d'un insoumis.* — Ces jours derniers, la gendarmerie de Gramont a arrêté le nommé Jean Bru, âgé de 29 ans, étameur à Gramat, comme insoumis de la classe de 1880. Ce jeune homme, qui n'habitait pas le pays ne s'était pas présenté à l'appel de sa classe.

Conduit sous bonne escorte à Gourdon, il a été écroué à la prison de notre ville et transféré ensuite à Toulouse pour être mis à la disposition de l'autorité militaire.

LE VIGAN. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique, à la mairie du Vigan, le dimanche 16 avril courant, à 3 heures du soir.

Sujet: La production du bétail et les assurances mutuelles.

PETITE CORRESPONDANCE

✉ M. — 1° Cela dépend de l'appréciation du tribunal; mais c'est plutôt une injure qu'une diffamation. — 2° Oui.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 10 avril

La séance est ouverte à 5 heures du soir. Quinze conseillers — juste le nombre nécessaire! — sont présents: MM. Marcenac, Delpont, Duphénieux, Delpon, Linol, Calmon, Daffas, Cangardel, Relhié, Talou, Peyrichou, Pradines, Iscard, Boyer et Laparra.

M. Marcenac préside, en l'absence des président et vice-président. Il déclare la session ouverte.

M. Duphénieux dépose deux vœux intéressant les cultivateurs de tabac.
Renvoyé à la Commission des vœux.
La séance est ensuite levée.

Séance du 11 avril

La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. de Verninac.

Tous les membres sont présents à l'exception de MM. Relhié, Bessières, Calmon, comte Murat.

M. le préfet et M. le Secrétaire général assistent à la séance.

M. Delpont donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. de Verninac présente les excuses des membres qui n'ont pas pu se rendre à la séance d'hier.

M. le préfet demande la parole. Il parle de la mort de Félix Faure et de l'effet produit dans la France, et dans le Lot en particulier, par ce triste événement. Il rend hommage à l'ancien président de la République et fait l'éloge de son successeur, M. Loubet.

M. de Verninac remercie le préfet au nom du Conseil général tout entier, et lui demande de transmettre à M. Loubet l'expression des sentiments dévoués et respectueux du Conseil général.

M. de Verninac prononce en excellents termes l'éloge funèbre de M. Bénéchie.

Il dit qu'un autre vide s'est fait dans le Conseil: M. Grimal a été nommé, en effet, juge d'instruction à Cahors, fonctions incompatibles avec celles de conseiller général.

M. de Verninac félicite M. Grimal au nom de tous ses anciens collègues.

Il souhaite enfin une cordiale bienvenue à MM. Peyrichou et Boyer.

M. de Verninac donne connaissance des vœux et communications reçus.

Renvoyé aux commissions.
On autorise le Préfet à faire abattre des arbres morts dans le jardin de la préfecture.

Le Conseil s'occupe de l'autorisation à donner au Préfet, pour prendre part, au nom du département, à l'adjudication des maisonnettes dépendant des divers bacs ou passages d'eau établis dans le département et qui doivent être aliénés au profit du Trésor, et de déléguer à la Commission départementale le soin de fixer le chiffre maximum auquel les enchères pourront être poursuivies et le pouvoir d'homologuer, le cas échéant, l'acte d'achat.

La proposition de M. le Préfet ne concerne que la maisonnette du bac de Pinsac, mais MM. Lachèze et Malvy demandent qu'on ne s'en tienne pas à Pinsac et qu'on agisse de même pour nombre d'autres maisonnettes qui sont dans le même cas. — Renvoyé à demain matin.

On adopte un tarif additionnel pour le transport des vélocipèdes et automobiles sur les bacs, proposé par le Préfet.

Rachat du Pont de Cajarc: adopté en principe et vote de la subvention incombant au département. Le dossier est renvoyé à la Commission des finances pour les voies et moyens.

On décide le rattachement au budget de 1899, des ressources nécessaires au profit des chemins inscrits au programme de 97-98.

On vote le projet de répartition tel qu'il est proposé.

Le Conseil s'occupe du tramway en projet de Sarlat à Villefranche-du-Périgord, par Salviac et Cazals. M. Cangardel propose de renvoyer le dossier à la commission des finances avec avis favorable, pour le vote d'un crédit de 400 fr. pour études.

Viaduc de Carennac. — On renvoie à la commission des finances, pour vote d'un crédit de 500 francs nécessaire pour désintéresser un propriétaire.

M. de Verninac donne connaissance d'une pétition du corps médical du Lot qui demande que le prix des visites pour l'assistance publique, ne descende pas au-dessous de 2 fr., si le Conseil ne peut faire droit à cette demande, les médecins déclarent qu'ils ne pourront plus assurer le service de l'assistance.

Un rapport sera fait au Conseil, dans une séance ultérieure, par M. Malvy.

Le Conseil émet le vœu que le prix du transport de l'acide carbonique soit réduit.

M. Delpon demande que le concours des bêtes bovines ait lieu cette année-ci à Assier.

Le Préfet répond que la commission s'est réunie ce matin et a déjà choisi Assier comme lieu du concours.

M. Vival fait observer que le vœu de M. Delpon est déposé à 4 h. moins 10, lorsque la commission a statué à midi.

Le Conseil renouvelle plusieurs vœux pour la modification du service horaire de la C^{ie} d'Orléans.

Le Conseil général émet le vœu que le mode de construction des « ponts armés » soit étudié à l'occasion pour le département.

Pont Valentré. — Le ministère de l'instruction publique refuse, on le sait, d'accorder un secours sur le budget des beaux-arts, pour la réfection des piles du pont Valentré. La Commission propose de solliciter un secours du ministère de l'Intérieur.

M. de Verninac et plusieurs Conseillers trouvent inexplicable le refus du ministère de l'Instruction publique.

M. Delpont demande que toute la représentation du Lot fasse une démarche au ministère.

M. Vival: Alors nous n'avons qu'à renouveler le désir de voir le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts accorder un secours. — Finalement la question est renvoyée à la Commission des Finances.

On vote un secours de 200 fr. au cantonnier chef Rascauilles, de Cahors, victime d'un accident occasionné par le rouleau compresseur.

Acte est donné des vœux émis par les conseils d'arrondissement.

Le Conseil renouvelle le vœu déjà adopté par le Conseil général, au sujet de l'impôt sur le revenu.

A propos d'un vœu sur les tabacs, M. Malvy demande qu'on donne la moyenne des prix par magasin et non pour le département tout entier. Il affirme en effet, que certains experts ne sont pas très fermes et ne soutiennent pas toujours suffisamment les intérêts des planteurs qui sont moins favorisés, pour le prix, à Souillac qu'à Cahors. En établissant les moyennes par magasin, on pourrait éclairer les experts qui montreraient peut-être plus de fermeté à l'avenir.

La discussion s'éternise ensuite sur le vœu qui a motivé cette discussion et qui a trait au mode de nomination des experts.

M. le Préfet dit que le mode de nomination des experts ne peut être modifiée que par une décision ministérielle rapportant celle du 17 octobre 1835.

Le Conseil adopte le vœu demandant que les experts soient choisis par le Préfet sur une liste dressée par les planteurs.

M. Talou demande que tous les planteurs d'un même contrôle votent au suffrage universel. Adopté.

Le Conseil rejette le projet de création d'une bergerie départementale.

Le Conseil adopte deux vœux de M. Duphénieux, dont l'un demande l'augmentation du tabac de 8, 6 et 4 fr. suivant la qualité.

M. Duphénieux est désigné pour faire partie de la commission d'encouragements à la culture du lin et du chanvre.

A ce sujet M. Vival parle des spoliations commises par certains planteurs et demande que la commission surveille de plus près, à l'avenir, les planteurs.

M. Duphénieux dit qu'il a rempli son mandat en toute sincérité.

M. Vival déclare qu'il n'en a jamais douté, mais il y a eu des... abus; ce ne sont pas ces abus que l'on entend subventionner. Il ne peut donc que persister dans sa demande de voir la commission surveiller de très près les planteurs.

M. de Verninac met fin à la discussion en disant qu'il ne s'agit pour l'instant que de nommer un membre de la Commission. M. Duphénieux est maintenu derechef.

Trois membres sont nommés pour constituer le Comité de surveillance de la Ferme-École du Montat: MM. Cocula, Pauliac et Peyrichou sont désignés. — MM. Longpuech et Peyrichou sont désignés pour remplacer, au Conseil départemental, MM. Bénéchie et Grimal.

Deux demandes de sectionnement sont renvoyées aux Commissions.

Classement pour réparation aux édifices du culte.

- 1 Anglars-Juillac.
- 2 Sérignac.
- 3 Léobard.
- 4 Carayac.
- 5 Bannes.

M. Vival demande que le classement de Bannes soit moins mauvais...

M. de Lamaze appuie l'observation de M. Vival. Il déclare que les réparations sont très urgentes.

On procède à l'élection d'un secrétaire, en remplacement de M. Grimal.

M. Talou est élu secrétaire par 17 voix contre 3 à M. Cangardel et 1 bulletin blanc.

On charge ensuite M. Delpont de présenter un rapport avant la fin de la session pour que le Conseil Général puisse répondre au Gouvernement au sujet de son questionnaire sur l'enseignement.

La séance est levée.

BULLETIN FINANCIER

Bien que le mouvement d'affaires n'ait pas été beaucoup plus actif, les allures du marché sont cependant plus satisfaisantes.

Le 3 0/0 clôture à 101,87 au lieu de 101,85; le 3 1/2 0/0 à 103,60, au lieu de 103,52. L'amortissable est à 100,45.

La Banque de France en hausse de 20 fr. cote 4100.

Le Crédit Foncier est à 750; le Crédit Lyonnais à 895; la Société Générale à 578 et le Comptoir National d'Escompte à 608. La Banque spéciale des valeurs industrielles cote 227.

Le Suez se traite à 3785 en hausse de 20 fr. Parmi nos chemins, le Lyon cote 1955 et le Nord 2179.

Les fonds étrangers sont en reprise: l'Extérieure à 50,02; l'Italien à 95; le Turc D à 22,70; la Banque Ottomane à 566; le Russe 3 0/0 1891 à 93,15 et le Portugais à 26,60.

On annonce pour le 19 avril courant, l'émission à Paris et dans les départements de 133.000 obligations de 500 fr. rapportant 25 fr. par an, de l'Emprunt Chinois des Chemins de fer. Ces obligations sont émises à 482 fr. 50. Les demandes sont reçues dès à présent à la Banque de Paris, à la Société générale, au Comptoir National d'Escompte à Paris et dans leurs Succursales et Agences.

EN 20 JOURS
GUERISON RADICALE de l'Anémie
Par l'ELIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Seul Produit autorisé spécialement.
Pour Renseignements, s'adresser chez les
SCIEURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, PARIS
GUINET, Pharmacien-Chimiste, 1, Passage Saunier, Paris.
En vente dans toutes les Pharmacies

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE
Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy
EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
Envoi franco du Catalogue
et le Nom CHRISTOFLE en toutes lettres.
Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils, 26, Bd Gambetta

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

V

Il est neuf heures passées, le contrat de mariage entre Ariane de Millanges et Henri Soulac doit se signer vers dix heures. Il n'y a pas eu de dîner, Mlle de Millanges était indisposée, mais le soir quelques intimes doivent venir assister à la lecture que fera le notaire des apports des deux parties.

Les salons sont brillamment illuminés, ornés de fleurs comme pour une fête, et M. de Millanges, en grande tenue, est debout à l'entrée du premier, comme s'il attendait déjà les invités...

L'ancien magistrat est nerveux, plein d'appréhensions qu'il ne peut justifier.

Il n'a pas vu depuis quelques heures sa fille, qui s'est retirée dans son appartement pour s'habiller... Il l'a laissée dans de très mauvai-

ses dispositions, et il redoute tous les malheurs.

De temps en temps, il s'informe près des domestiques qui passent et reçoit invariablement la même réponse.

— Mademoiselle est dans sa chambre.

Le père sait qu'elle a renvoyé sa femme de chambre et qu'elle est seule. Que va-t-il se passer ? Que médite-t-elle ?

Il n'ose la faire appeler. Il n'ose pas insister de nouveau près d'elle, de peur d'amener une nouvelle crise. Mais quelle figure fera-t-elle tout à l'heure ? Voudra-t-elle paraître à la soirée, voir Henri Soulac ? Voilà ce que le père se demande avec terreur.

Et il se promène avec agitation devant l'escalade des salons éclairés et fleuris.

Henri Soulac ne doit pas tarder à arriver, mais l'ancien magistrat est, à cette heure suprême, dans un tel état d'esprit qu'au lieu d'aspirer à la venue de son futur gendre, il la redoute presque. Et il a des regrets maintenant, presque des remords de ce qui s'est passé, de la contrainte qu'il a exercée sur sa fille mineure.

Malheureusement, il est trop tard pour reculer. Ce n'est pas au moment où le notaire va entrer, où les invités vont se succéder qu'on peut remettre la cérémonie. Quel scandale et quels commentaires !

Puis, au fond de lui-même, une pensée le soutient et lui donne le courage de persévérer dans son obstination. Il se dit qu'en agissant comme il le fait, ainsi que l'en a persuadé Henri Soulac, il sauve sa fille.

Il la sauve des propos malveillants, des calomnies même auxquelles doit donner lieu l'évasion d'Edgar de Cordouan, qui fait en ce moment dans Bordeaux un tel tapage.

Mais le père a beau se dire tout cela, il n'est pas moins anxieux. Il a raison de craindre d'ailleurs, car Ariane paraît peu disposée à se laisser sacrifier sans se défendre.

Ainsi qu'on l'a dit à son père, la jeune fille s'était enfermée plusieurs heures et elle avait refusé les services de sa femme de chambre, voulant rester seule avec ses pensées... les mille pensées qui se pressaient tumultueusement dans son esprit.

Qu'allait-elle faire ?

L'heure de la décision venait de sonner.

La lecture d'un contrat n'a rien de définitif, mais il lui semblait que si elle acquiescait même par sa présence, à ce projet d'union entre elle et celui qu'elle croyait le bourreau d'Edgar de Cordouan, — ce serait faire à ce dernier une mortelle injure, et que tout son cœur se lèverait de dégoût et d'horreur.

Rester enfermée chez elle, c'était mettre le désarroi dans la soirée, faire un éclat qui désespérerait son père.

D'un autre côté, paraître devant cet homme, rester assise près de lui, entendre ses paroles, ses compliments, elle n'aurait jamais ce courage.

Son indignation l'emporterait, se ferait jour malgré elle, et le scandale serait pire, le bruit bien plus grand.

Que faire ? Que faire ?

La pauvre enfant se désolait, se désespérait.

Elle ne songeait même pas à s'habiller.

En aurait-elle eu la force ?

Puis son esprit se portait vers Edgar de Cordouan.

Où était-il à cette heure ? Que faisait-il ?

Elle se le figurait errant, déguisé, à travers les rues de Bordeaux, sous ses fenêtres peut-être, apercevant du dehors la lueur des bougies qui éclairaient les salons, s'informant de ce qui se passait à l'hôtel, et apprenant tout à coup, brutalement, cette nouvelle qui était capable de le foudroyer :

— On signe ce soir le contrat de Mlle de Millanges et de M. Henri Soulac !

Et s'il allait se figurer qu'elle avait pu prêter la main à cette infâme trahison ? qu'elle avait donné son consentement à cette union sacrilège, après tout ce qu'ils s'étaient dit tous les deux quelques jours auparavant, après les serments échangés !

S'il allait se croire abandonné ! Quelle torture, quel désespoir ! Le malheureux était capable d'en finir cette fois avec cette vie de souffrances, de se donner la mort, de partir en la maudissant.

Et pas moyen de le voir, de le détromper. La malheureuse enfant se tordait les mains de douleur.

C'est à ce moment précisément, que Louise vint heurter doucement à la porte de sa maîtresse.

Ariane eut un sursaut.

— Qui est là ? demanda-t-elle.

— Moi, Louise.

(A suivre).

Bibliographie

MONITEUR DE LA MODE

Du 15 avril 1899

Ce numéro renferme une chronique de la Mode illustrée; une étude de coupe pratique sur un vêtement dont le patron est annexé au journal La Chronique parisienne d'Archiduc traite des nouveautés à propos d'équipages: harnachement, livrée, etc. Puis vient une intéressante Causerie du Dr Maréchal, un article du Chef.

Parmi les Illustrations, des blouses, des jaquettes, des collets, des costumes, dernière expression de la mode. Signalons, au milieu des modèles de travaux, une magnifique chaise Louis XVI en tapisserie.

N'oublions pas que le « Moniteur de la Mode » offre à ses abonnés, à titre purement gracieux, leur portrait photographié par la Maison Walery.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 9 avril 1899.

V^{es} Nacla: Chronique. — Marc Anfossi: Villégiature. — Daniel Lesueur: Comédienne (suite). — Pontevrez: Faute d'un mot (suite). — Edouard Gachot: A travers les Alpes (suite). — Pierre Maël: Les Naufrageurs (suite). — Aimée Fabrègue: Crucifix (suite). — V^{es} Nacla: Tribly (suite).

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — 110, rue de l'Université. — Dir.: Marcel Fournier. — Abonn., 25 fr.; U. P., 30 fr.; le n^o, 3 fr. — A. Colin et Cie, Paris. — Sommaire du numéro du 10 avril (n^o 58).

I. — Articles:

1. La Question de Terre-Neuve, par Un diplomate.
2. Le Mouvement Féministe en Allemagne, par M^{me} Lily Braun-Gizycki.
3. La Situation Financière de l'Espagne: la Déclaration de M. Navarro Reverter, ancien Ministre des Finances, par M. Gaston Routier.
4. Justice Administrative: Notes sur la Réforme des Conseils de Préfecture, par M. Alexandre Bluzet.
5. Justices de Paix réunies et Juges de Paix délégués, par M. Corentin Gnyho. Ancien député.
6. La Participation des Ouvriers aux Bénéfices dans l'Industrie, par M. Roger Merlin.

II. — Variétés, Notes, Voyages, Statistiques et Documents:

- 1^o Deak et Kossuth, par M. A. de Bertha.
- 2^o Le Système cellulaire et le Traitement des Prisonniers politiques, par M. Christian Cornéliussen.

III. — Revues des principales Questions Politiques et Sociales:

- 1^o Revue des Questions Ouvrières et de Prévoyance, par M. Arthur Fontaine.
- 2^o Revue des Questions Agricoles, par M. D. Zolla.

IV. — La Vie Politique et Parlementaire à l'Étranger:

- 1^o États-Unis, par M. Monroë-Smith, Professeur au Columbia College.
- 2^o Hongrie, par M. A.-E. Horn.
- 3^o Chine: Notes Economiques et Commerciales (premier article), par ***.

V. — La Vie Politique et Parlementaire en France:

- 1^o La Politique Extérieure du Mois, par M. Alcide Ebray.
- 2^o Chronique Politique Intérieure, par M. Félix Roussel.
- 3^o La Vie Parlementaire, par ***.

VI. — Chronologie Politique Étrangère et Française, par ***.

VII. — Bibliographie, par XXX.

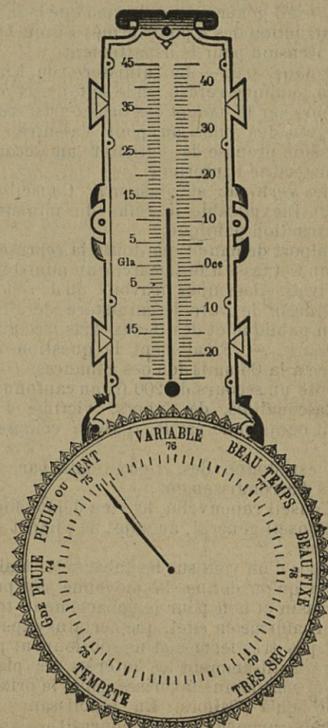
J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable, et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 5.
Id. maxima de la veille: 18.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hi-

vernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{re} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité: 30 jours. Prix des Billets: 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.

Minéral de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.